COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20231113-DCM2023-50-DE
Date de télétransmission : 14/11/2023
Date de réception préfecture : 14/11/2023

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation :
07/11/2023

Date d'affichage :
07/11/2023

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de novembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
BILLET Anne, CABART Ludovic, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :
COSTARD Charlotte, (pouvoir donné à PAPON Anne-Laure), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic, LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à LE BARON Stéphane).

Secrétaire de séance : PAPON Anne-Laure

Délibération n°2023-50 : Retrait de la délibération n°2023-37 relative à la reprise sur provision

Par délibération du 7 septembre 2023, le conseil municipal approuvait la reprise sur provision suivante :

Dépense de fonctionnement :

6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » : - 1 000 €

Recette de fonctionnement :

7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants » : + 1 000 €

Après envoi au trésorier payeur, celui-ci nous a indiqué que cette délibération n'était pas équilibrée. Conformément à sa demande, il convient de procéder au retrait de cette délibération et d'en reprendre une nouvelle.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 novembre 2023,

L'assemblée, à l'unanimité :

- RETIRE la délibération n°2023-37 approuvant la reprise sur provision susmentionnée.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 13 novembre 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-ÉGLISE

Daniel DENIS